



**DECISION N°139 /2024**

**Portant signature du contrat de mise à disposition d'un travailleur en situation de handicap avec de L'ESAT de LADAPT Normandie**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code la procédure administrative  
Vu le Code de la Commande Publique  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le contrat de mise à disposition d'un travailleur en situation de handicap avec l'ESAT de LADAPT Normandie situé ZAC des Granges – 8 rue Béna 27300 BERNAY

Considérant le contrat de mise à disposition d'un travailleur en situation de handicap avec l'ESAT de LADAPT Normandie au sein du service des espaces verts de la Ville de Bernay,  
Considérant qu'il convient de signer ledit contrat,

**DECIDE :**

De valider le contrat de mise à disposition d'un travailleur en situation de handicap avec l'ESAT de LADAPT Normandie pour la période courant du 3 au 28 juin 2024.